

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-0/00

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 26 Mars 2010.

Sans objet.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

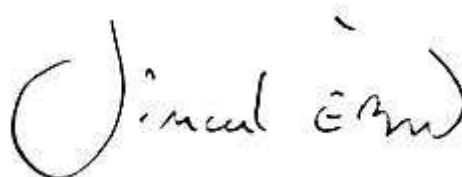
VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121.13,

DECIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2010, tel que joint en annexe de la délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ